

Marion, Bonin, Magnan, Barolet et Rivard, soient délégués auprès de M. le député J. A. Dubeault pour lui exposer les vues de l'Association au sujet du projet de loi re " Médecine brevetées."—Adopté.

Proposé par le Dr Desrosiers, appuyé par les Drs Lavallée et Gadoury :

Qu'il soit envoyé à toutes les sociétés médicales de la province, copie de la résolution adoptée par l'Association médico-chirurgicale du district de Joliette le 11 juin 1906, laquelle se lit comme suit :

" Considérant qu'un projet de loi est actuellement soumis au Parlement fédéral pour la réglementation du commerce et de la fabrication des médecines brevetées ;

" Considérant que le secret accordé aux inventeurs et aux fabricants de médecine brevetées est préjudiciable au public, au point de vue sanitaire ; Il est proposé par le Dr Desrosiers, appuyé par le Dr Beauchamp: que la loi oblige chaque fabricant à inscrire au long la formule de chaque médecine brevetée à la face du contenant.—Adopté."

#### ASSOCIATION DES DAMES PATRONESSES DES TUBERCULEUX

Dr Laurendeau.— Vous savez tous, Messieurs qu'il s'est formé dernièrement une association, dite " Association des Dames Patronesses des Tuberculeux ", parallèle en quelque sorte à la nôtre, j'aurais presque envie de dire épouse de notre syndicat, puisque de droit, seules, les femmes de médecins peuvent en faire partie.

Pour vous en faire apprécier l'objet, je ne saurais mieux faire que de vous lire le préambule de leurs Statuts :

" L'Association des Dames Patronesses des Tuberculeux a pour mission : instruire le public sur les dangers de la tuberculose, et sur les meilleurs moyens de l'éviter ; aider la Commission de la Tuberculose, instituée par le Congrès des Médecins de langue Française, tenu à Trois-Rivières, le 26 juin 1906, à se créer un fonds pour ériger des Sanatoriums et des Dispensaires dans la province de Québec."

Qu'il me soit permis de dire ici toute l'admiration, toute la gratitude que je professe pour les Dames fondatrices de cette société éminemment philanthropique.— Je souhaite que cette œuvre

étende ses ramifications par toute la province ; l'humble Cercle de Joliette, est peut être le noyau d'une institution dont le pays s'enorgueillira plus tard. Je demande aux médecins de notre district, d'encourager l'œuvre de ces Dames, de leur prêter assistance, et d'écartier les obstacles qui pourraient surgir sur la route de ces dévouements.

Proposé par M. le Dr Lippé, secondé par M. le Dr Marion :

Que l'Association Médico-Chirurgicale du district de Joliette souscrive la somme de \$25.00 en faveur de la Commission de la tuberculose.— Adopté.

Proposé par le Dr Magnan secondé par le Dr Gadoury :

Que le Dr A. Bonin, soit nommé membre de la Commission de la tuberculose, à titre de représentant de l'Association Médico-Chirurgicale du district de Joliette.—Adopté.

Proposé par le Dr Désy, secondé par le Dr Lavallée.

Que l'Association exprime ses sympathies à M. le Président, au sujet de la mort récente de son beau-père, M. Louis Beaudry, de St-A, exis.— Adopté.

Le Secrétaire fait rapport qu'il y a en caisse \$200.

La prochaine réunion aura lieu à Joliette, le second lundi de mars 1907.

ALBERT LAURENDEAU,

Secrétaire.

## Thérapeutique

### Traitement médicamenteux de la Tuberculose

Depuis une quinzaine d'années j'emploie avec succès les Capsules Dartois de préférence à toute autre préparation créosotée et j'en suis excessivement satisfait dans le traitement des affections tuberculeuses du poumon et des voies digestives. Commencant par 2 capsules chaque jour, je fais augmenter la dose lentement et progressivement jusqu'à 8 ou 10 par jour, mais au milieu des repas principaux. La tolérance s'établit presque